L'ABEILLE.

PAR BULLET, MAGNE, & CO.
NO. 91, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

ANNONCES.—Une piastre par carré à la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Toute annonce considérée comme extraordinaire, sera payée comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces:—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, [illegible] ... les sommes de cinquante piastres à un abonnement ou payé d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un seul et même carré par semaine.

LES ANNONCES de mariages, décès, avis de sociétés devant appeler l'attention du public, avis de ventes de propriétés de citoyens [illegible] annoncées ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles ... seront payées [illegible].

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, [illegible].

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires ... [illegible] ... par tranche de [illegible].

LES ANNONCES qui ne porteront pas le nombre de fois qu'elles doivent paraître, seront publiées jusqu'à contre-ordre, et payées en conséquence.

AUCUNE ANNONCE ne sera publiée, à moins que la personne qui l'envoie ne soit connue, ou n'ait payé d'avance.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, paieront [illegible].

LES ANNONCES de candidats à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR VERMILLION.—Le steam boat WAVERLY, capt. S. J. Smith, du 25, fera des voyages réguliers pendant toute la saison, entre la Nouvelle-Orléans et Vermillion, s'adresser à bord ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DIGELOS, rue des Levées.

26 nov—6

POUR ST. MARTINVILLE.—Le steamer JOHN B. ..., capt. Smith, est attendu de jour en jour, aussitôt arrivé il commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et St. Martinville. Pour plus d'informations, s'adresser à HALL, BEIN & CLAPP, 49, rue Tchoupitoulas.

LIGNE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET NEW-YORK.

Navire FRANKFORT, capitaine J. O. Russell		
" ST. MARY,	"	B. W. Foster
" AUBURN	"	N. P. Darley
" TRENTON,	"	J. S. Bennett
" FAIRFIELD,	"	J. J. Wilson

Tous ces navires sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, tirent peu d'eau et ont été construits exprès pour le commerce. Leurs aménagemens sont tout aussi surpassés en confortable, ils sont commandés par des hommes d'expérience.

Ces navires seront toujours remorqués à la vapeur en montant et en descendant le fleuve.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. W. STANTON & Co., 26, Poydras.

26 nov

PAQUEBOT REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky	500 tonneaux,	capitaine	J. L. Rogers
" St-Louis,	460	"	Orice King.
" Tennessee,	460	"	G. D. Wise.
Barque Bashaw,	400	"	Frey Bowers
" Suhan,	350	"	F. A. Burwell
" Natchez,	360	"	J. B. Lindsey.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce; ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers. Leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour leurs passagers. Ces navires montent et descendent toujours le fleuve à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage s'adresser à HARROD & DARLING, rue de la Commune.

17 nov

AGENT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire des traversées régulières soit à la Chambre soit à l'entrepont pour tous les ports de la Grande Bretagne, l'Irlande, les Etats-Unis et le Texas. Le soussigné ayant pris à grande entreprise avec MM. O. Sherlock & Cie. de Liverpool, comme aussi pour transporter les émigrants, [illegible] ... Les personnes qui désirent faire des retours à leurs amis dans les îles anglaises trouveront des traites libres sur les banques à des prix raisonnables.

ALEXANDER GOW, Agence de l'émigration européenne, 26, Bienville.

M. O. Sherlock est actuellement en ville, il sera heureux de fournir tous les renseignemens qu'on lui demandera.

23 nov

POUR NEW-YORK.—Mercredi 12 du courant.—Passage seulement.—Le brick NOUVELLE ORLEANS, capitaine Allain, partira comme il est dit ci-dessus, pour passage seulement, s'adresser à FOSDICK & BROTH., 66 Camp.

10 j

POUR NEW-YORK—Mercredi 12 du courant. Le navire JOHN MINTURN, capitaine D Stark, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. STANTON & Co. Poydras.

POUR NEW-YORK.—Le brick TOMPAYNE, capitaine Lucas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW-YORK.—Le brick de 1re classe, FRANCIS P. BECK, capt. Stackpole, est actuellement à la cale maintenant à la voile, prenant un chargement pour le port susdit. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW-YORK. Le brick CURTIS, capt. Griffen, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick ELLEN, capitaine Binny, ayant tout son chargement arrêté. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, Commune.

POUR NEW-YORK. La barque A. No. 1, GALILEO, capitaine Fletner, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—La barque de première classe OLANDO, capitaine Nichols, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

24 dec

POUR BOSTON. Le navire HOWARD, capitaine Hallett, maintenant en chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

3 janv

POUR BOSTON.—Le navire TRABALLIA, capt. Wilson, partira sous peu pour le port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la Nouvelle Orléans ou à JOHN A. MERRITT, 60, rue du Camp.

4 jan

POUR BOSTON. La barque de première classe ANTOIN PATTEN, capitaine Thompson, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARROD & DARLING, 46 Commune.

POUR BOSTON. La barque A. No. 1, BROTHERS, [illegible] ... HARROD & DARLING.

POUR BOSTON.—Le navire A. I. SUFFOLK, capitaine Foster, partira bientôt pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la presse à coton de la Nouvelle Orléans, ou à JOHN A. MERRITT, 32 Camp.

25 dec

POUR BOSTON—Le navire JACOB PENNELL, capitaine Hasty, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY.

14 dec

POUR PHILADELPHIE. La barque JOSEPHINE, capitaine Johnson, sera expédiée sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. D. DENEGRE.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick de première classe DANUBE, capitaine Lane, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE, 90 Commune.

19 dec

POUR BALTIMORE. Le navire WARSAW, capitaine Mendell, ayant les deux tiers de son chargement engagé partira immédiatement. Le navire est maintenant remorqué au bassin de la rue Frederick. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, près du No. 20, Steamboat ... ou à W. C. WHITRIDGE, 70 Magasin.

Garanti par les frais de toutes les marchandises.

POUR BALTIMORE. La barque SALOMON SALTUS, capt. Gray, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

7 jan

POUR BALTIMORE.—Le navire SEAMAN, succédera au Mary. Pour fret ou passage, s'adresser à J. D. DENEGRE, 5, Douane.

4 jan

POUR BALTIMORE. La barque MARY, succédera au Saltus et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR BALTIMORE. Le brick F. P. BECK, capitaine E. Stackpole, est maintenant prêt à recevoir du fret. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

6 jan

P. MALLARD.

Changement de domicile.

P. Mallard a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son magasin dans l'ancien local occupé par C. Giraud, No. 243, rue Royale, entre les rues Dumaine et Du Maine.

P. Mallard vient de recevoir par le navire Andorre, du Havre, un assortiment complet de meubles des fabriques [illegible] ... les articles de ménage, fauteuils à la Voltaire, tables, glaces françaises, pendules, vases, décors de table et toute sorte de meubles, etc.

P. Mallard fait fabriquer, dans ses ateliers, des meubles de tout genre, pour commande, d'après les dessins les plus nouveaux; il se charge de faire poser tapis, rideaux, draperies, etc., avec la plus grande économie, et en garantissant de rendre les meubles dans l'état où il les aura reçus.

20 mai—6m

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS.

CETTE machine pour égrainer 40 boisseaux par heure, chaque grain en sort dépouillé de paille. Le soussigné a également, continuellement à vendre, une quantité [illegible] ... J. MACVEIGH.

MOULINS A MAIS PORTATIFS, de Baldwin.

CES moulins peuvent moudre de 15 à 20 boisseaux de maïs par heure, qui en sort concassé, et sont adaptés au service des animaux. Ce moulin est généralement employé dans la Virginie, la Kentucky, l'Ohio, et dans le Nord et les Etats du Nord où on peut faire une économie de 10 à 15 pour cent. Magasin No. 3, Nile, Levée. J. MACVEIGH.

20 mai—6m

A LOUER.—Dès le mois de janvier prochain, la première maison ... [illegible] ... à l'encoignure des rues de la Levée et Chartres ... [illegible] ... A. M., et après quatre heures P. M.

HARENGS.—70 caques et 14 barils ... à vendre par CH. DOANE & Co., 60, rue Poydras.

16 jan

POUR NEW-YORK.—Le superbe et élégant steamer LUDA, capitaine ..., partira pour ... [illegible] ... GINN & BONNER, 5, rue de Chartres.

Paquebot hebdomadaire entre la Nouvelle Orléans et Mobile. Le steamer ECLIPSE, capitaine H. Little, ... partira tous les ... [illegible] ... Pass Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche ... [illegible].

Départs de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les mardis à 4 heures P. M. touchant aux [illegible] ... et arrivera à la Mobile le mercredi matin à 6 heures, P. M.

Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, A. M. ... et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.

Dès ce moment l'Eclipse fera un voyage par semaine à la Mobile et partira le samedi soir 24 courant, à 4 heures, pour le premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN, 34, Nile Levée.

20 avril

PAQUEBOT REGULIER.—Pour la baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Linhart, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret, passage, etc., s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN, 19, Nile Levée.

9 juil

BATEAUX DE LA MALLE DES ETATS-UNIS POUR LA MOBILE.

Les bateaux à vapeur à basse pression CAROLINE, capitaine Sutton, et SOUTHERNER, capitaine Waller, partiront du lac tous les jours après l'arrivée des chars de 11 heures du M. Pour les jours de départ, voir les affiches. Pour fret et passage s'adresser à A. G. SLOO, Bureau de la Malle des E. U. rue du Camp, 25.

20 d

POUR BAYOU TUNICA, Bayou Sara, Port Hudson et les ports intermédiaires.—Le steamboat PERSIAN, capit. Hart, partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis à 10 heures du matin, et repartira de Bayou Sara tous les samedis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à STETSON & AVERY ou à HAWTHORN & WOODS, rue Gravier.

6 jan

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE.—Le navire JOHN HOLLAND, capit. Henderson, est maintenant en chargement. Pour fret de 200 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

6 jan

POUR LE HAVRE. Le navire français le vapeur, ALEXANDRE TOUSSAIN, capitaine Le Bohec, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville.

4 j 6

POUR LE HAVRE. Le navire français de voilier PAULINE, capit. Louis Bessière, ... [illegible] ... BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville.

POUR LE HAVRE. Le navire français PANDELLE, capitaine Guiguet, sera promptement expédié. Pour passage seulement, ayant des aménagements confortables, s'adresser au capitaine ou à BLANCHARD, EIMER & Co. 24 rue Bienville.

23 dec—12

POUR LE HAVRE. Le navire A. No. 1, ALEXANDRIA, capitaine Turner, en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles coton et passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, rue du Camp, 73.

20 dec

POUR BORDEAUX.—Le navire de 1re classe, VAILLANT, capitaine Gérard, ayant une partie de son chargement engagé, partira du 15 au 25 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à E. JORDY, 118, rue Royale.

3 jan—20

POUR LIVERPOOL.—Le navire OHIO, capitaine Lyon, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 38, 1re municipalité, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

11 j

POUR LIVERPOOL.—Le navire anglais THUNIS, capit. Brown, est maintenant en chargement. Pour fret de 300 balles, s'adresser à A. & L. ADDISON & Co., ou S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

11 j

POUR LIVERPOOL. Le navire SIDNEY, capitaine Robert Cowes, partira immédiatement, la plus grande partie de son chargement étant engagé. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 90, Commune.

7 janv

POUR LIVERPOOL. Le navire LIVERPOOL, capitaine Geo. Avery, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles coton, ou de beaucoup tabac, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

1 janv

POUR LIVERPOOL. Le navire DALMATIA, capitaine Howes, sera expédié sous peu. Pour fret de 100 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

8 janv

POUR LIVERPOOL. Le navire ROCKALL, capitaine Higgins, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles, ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

5 janv

POUR LIVERPOOL. Le navire DUNBARTON, capt. Radlettes, est maintenant en déchargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

4 jan

POUR LIVERPOOL. LE navire de première classe SHARON, capt. Purington, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

25 dec

POUR LIVERPOOL. Le navire fin voilier ADAMS, capitaine Moses Gray, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire de 1re classe POTOMAC, capt. Berry, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

22 dec

POUR LE HAVRE. Le navire TYRONE, capitaine Spear, est maintenant en chargement. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

9 dec

POUR LIVERPOOL. Le navire première classe OCTAVIUS, E. Colburn, capitaine, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

30 dec

POUR LIVERPOOL. LE navire MATTAKEESETT, capitaine Taylor ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALLE, 93, rue de la Commune.

17 dec

POUR LIVERPOOL. Le navire fin voilier CLAIBORNE, capitaine Bottom, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

17 dec

POUR LIVERPOOL. Le navire HAMPDEN, capitaine Spooner, a besoin de 100 balles de coton. Pour fret desquelles, et passage s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe RAPPAHANNOCK, capitaine N. Drummond est maintenant en chargement. Pour fret de 300 balles coton ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Joseph ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

21 dec

POUR LIVERPOOL. Le navire GENERAL WASHINGTON, capitaine Smith, est maintenant en chargement vis-à-vis la presse de l'Union et sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

21 d

POUR ST. THOMAS en touchant à St. Barthélemy et Ste. Catherine.—Le brick fin voilier WILZANNE, sera expédié sous peu. Pour fret de la valeur de 300 barils, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

22 dec

A VENDRE OU A FRETER

A vendre ou à affréter.—Le brick FAVORITE, du port de 174 tonneaux, est prêt à mettre à la mer, doublé en cuivre depuis 3 mois seulement. Pour les conditions s'adresser à THAYER & CUSHING, 57 Tchoupitoulas.

10 j

POUR FRET OU CHARTE—La goélette FINLAN THEOPIST, cap. Long, du port de 95 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord ou à MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée.

6 jan

POUR FRET OU CHARTE.—Trois bricks de première classe du port de 200, 300 et 250 tonneaux, prendront du fret pour la côte. S'adresser à FOSDICK & BROTH., 66 Camp.

6 jan

FRET pour le port—Un bâtiment allant à la Havane pourra affréter son pont en s'adressant à FRATS & HERNANDEZ, 37, Toulouse.

26 dec

ON demande un navire de 1re classe pour New-York, s'adresser à FOSDICK & BRO. 66, Camp.

A FRETER.

TROIS bricks du port de 200, 240 et 300 tonneaux; ils prendront fret pour la côte. S'adresser à FOSDICK & BRO. 66, Camp.

A AFFRETER.

La goélette ADA, capitaine Wiley, est prête à prendre du fret pour tous les ports du Golfe ou pour les Antilles. J. ROBERT & Co. 5, Magasins.

1 janv

A VENDRE.

Le brick hermaphrodite HOPE, doublé et chevillé en cuivre, du port de 400 tonneaux en très bon état, actuellement mouillé vis-à-vis le magasin du triangle. Il est maintenant en vente chez J. A. Beard & Co. à la Bourse St. Louis. Pour les conditions, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN, 68, rue Gravier.

25 dec

A VENDRE.

Le brick PACIFIC de 128 tonneaux, en très bon état. Pour les conditions qui seront avantageuses s'adresser à FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp.

6 jan

ON demande un brick ou une barque pour Baltimore qui sera chargé, aptée et expédié immédiatement. S'adresser à FOSDICK & BROTHER, 66, rue Camp.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurance sur la vie, et les prières entravantes qui découlent des compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie des individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptée par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres payée par une personne âgée de 25 ans, assure le paiement de mille piastres aux héritiers ... [illegible] ... et ainsi de suite en proportion pour une somme plus grande.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignemens plus détaillés seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 44, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction. CH. BRIGGS, secrétaire

1 mars—6m

VINS de Madère, venus directement par voie d'Angleterre, et en qualité assortie et choisie, à vendre par G. LEMOINE, 42, rue Toulouse.

5 jan

SEL.—170 sacs, à vendre par CH. DOANE & Co. 60, Poydras.

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Première Session—Seizième Législature.

JOURNAL DU SENAT.

VENDREDI, 7 janvier 1842.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens:—MM. Félix Garcia, président, Bossier, Dupré, Déclouet, Downs, Davidson, Hoa, Hiriart, Lacoste, Scott de Bâton Rouge, Scott de Féliciana, Sparrow, Thibodeaux, Walker.

M. Lacoste de la part du comité auquel avait été référée la pétition des habitans de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi a rapporté un bill intitulé:

"Acte requérant le conseil de ville de la première municipalité de donner un débarcadère, en face du marché aux légumes, aux habitants de cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du Mississipi, et à ceux de la paroisse Jefferson, même rive."

Lequel a subi sa première lecture.

M. Walker, de la part du comité des affaires non terminées, a rapporté un bill intitulé:

"Acte pour amender le 279me article du code de procédure."

Le dit bill a subi sa 1ère lecture et sur motion de M. Scott de Féliciana, il a été référé au comité judiciaire, avec instruction de rapporter aussitôt que possible.

M. Walker, de la part du même comité, a aussi rapporté un acte pour établir un bureau de marques à l'établissement de Banks;

Le dit bill a subi sa 1ère lecture.

M. Cordova, greffier de la Chambre, a soumis au concours du Sénat les bills suivans:

"Acte pour venir au secours de William B. Willis, et

"Acte pour changer le siège de la Cour de la paroisse de Claiborne, de Overton à Minden, et pour d'autres objets.

Il a aussi annoncé à la signature du président du Sénat, le bill enrôlé intitulé:

"Acte donnant certains pouvoirs au bureau des travaux publics.

Ordre spécial du Jour.

Le Sénat a repris la discussion du bill intitulé: "Acte pour faire revivre les chartes des diverses Banques établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets.

M. Davidson a fait la motion de considérer le bill, paragraphe par paragraphe.

Cette motion a prévalu.

Le premier paragraphe, conçu ainsi qu'il suit, a été adopté.

Section 1. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée générale,* Que les chartes des Banques suivantes, savoir: La Compagnie de Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, la Banque des Citoyens de la Louisiane, la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, l'Association consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, la Compagnie de Banque et d'Eclairage du Gaz, la Banque de la Louisiane, la Banque de l'Etat de la Louisiane, la Banque des Artisans et des Marchands, la Banque du Commerce, la Banque de l'Union de la Louisiane, la Compagnie du Chemin de Fer et de Banque de Carrollton, la Banque d'Orléans, la Compagnie et Banque des Améliorations, la Compagnie du Chemin de fer et de Banque de l'Atchafalaya, la Compagnie de Banque de l'Echange et la Banque des Négocians de la Nouvelle-Orléans, établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans, sont et demeurent par le présent, toutes et chacune d'elles respectivement rétablies, et que tous les pouvoirs, droits et privilèges, immunités, restrictions et prohibitions contenus dans leurs chartes sont et demeurent par le présent renouvelés, et s'étendront et s'appliqueront de nouveau, dans toute leur force, à chacune desdites Banques respectivement, sauf les restrictions et dispositions ci-après mentionnées: "Bien entendu que les dites Banques devront, chacune pour sa part, et immédiatement après la passation de cet acte, se préparer à une reprise générale des paiemens en espèces, et accepter et observer strictement les règles fondamentales suivantes:

Le second paragraphe, conçu ainsi qu'il suit, a été adopté.

1o. Chaque Banque devra séparer les prêts faits sur son capital payé de ses prêts faits sur le montant des dépôts individuels. Les prêts faits sur son capital devront se composer de billets d'accommodement, avec garanties personnelles, ou hypothèque; de prêts sur actions par les Banques hypothécaires, enfin, de tous effets provenant de l'emploi des fonds, de quelque nature qu'ils soient, non réalisables dans les quatre-vingt-dix jours.

Les prêts faits sur le montant des dépôts individuels, et des espèces représentant le papier monnaie émis par les Banques, devront être restreints aux effets payables en plein à échéance.

Ces effets formant une partie intégrante de la base des fonds en espèces, destinés à faire face à la circulation, seront payables à quatre-vingt-dix jours afin d'établir un mouvement rapide dans les recettes journalières.

Les effets et autres valeurs fournis pour prêt sur le capital, constitueront le capital inactif.

Et les effets fournis pour prêts sur le montant des dépôts individuels, formeront le mouvement des Banques.

Le 3me paragraphe était conçu ainsi qu'il suit:

"3. Aucune banque ne devra augmenter les prêts faits sur les fonds de son capital inactif, tant que le montant total de son papier-monnaie ne sera pas représenté par un tiers de ce montant en espèces et par au moins deux tiers en bons billets ou obligations, payables en plein à échéance, et dans quatre-vingt-dix jours; et chaque directeur sera personnellement responsable de tout prêt ou emploi de fonds faits en contravention à cette règle, à moins qu'il ne prouve qu'il a voté dans la négative."

M. Sparrow a présenté le proviso suivant au susdit troisième paragraphe.

Bien entendu que rien de ce qui est contenu dans ce paragraphe, ne sera interprété de manière à décharger aucune banque de l'obligation de prêter aux campagnes le montant requis par sa charte.

Et bien entendu de plus, qu'aucune banque ne sera autorisée à augmenter le montant de ses prêts actuels dans la ville de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à ce que telle banque ait fait les prêts, aux différentes paroisses, ainsi qu'il est requis dans sa charte.

Ledit proviso a été adopté et sur motion, ledit 3me paragraphe a été adopté ainsi amendé.

Le 4me paragraphe a été lu ainsi qu'il suit:

"Que si le tireur ou l'endosseur d'un billet ou obligation, escompté, payable strictement à échéance, en demande le renouvellement, soit avant, soit après le paiement dudit billet, le compte dudit tireur ou endosseur sera considéré comme arrêté avec la banque dans laquelle ledit billet aura été escompté, et avis en sera donné immédiatement aux autres banques.

M. Hoa a fait la motion d'effacer dudit paragraphe, après les mots "*en demande le renouvellement,*" les mots, "*soit avant soit après le paiement dudit billet.*"

Cet amendement a été adopté; et ledit paragraphe ainsi amendé a été adopté.

Le 5me paragraphe conçu ainsi qu'il suit a été lu:

"Que tout tireur ou endosseur d'un effet de commerce qui laissera protester ledit effet ou billet et ne le paiera pas dans les dix jours qui suivront ledit protêt, sans cause légale, sera considéré en état de faillite.

Sur motion de M. Downs, ledit 5me paragraphe a été amendé en effaçant après les mots "sera considéré légale, les mots: "*sera considéré en état de faillite,*" et en ajoutant à leur place, les mots "*sera discrédité, connaissance du fait en sera donnée au Bureau de circulation ainsi qu'aux autres banques, et aucun escompte ne lui sera alloué, soit comme tireur, soit comme accepteur, jusqu'à ce qu'il ait entièrement payé le montant dudit effet protesté.*"

Ledit amendement a été adopté et le 5me paragraphe ainsi amendé a été adopté.

Le 6me paragraphe, conçu ainsi qu'il suit, a été lu:

"Qu'aucune lettre de change ne sera négociée sur garantie de lettres de crédit, à moins qu'un crédit ne soit ouvert dans une maison de commerce solvable et bien établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ou dans l'Etat de la Louisiane."

M. Sparrow a fait la motion de rejeter ledit paragraphe, et a demandé l'appel nominal sur sa motion.

Le résultat a été comme suit: MM. Déclouet, Davidson, Sparrow et Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—4 voix.

MM. Bossier, Dupré, Downs, Hoa, Scott de Bâton Rouge, Scott de Féliciana, Walker et Waggaman ont voté dans la négative—9 voix.

En conséquence la motion de M. Sparrow a été rejetée.

Sur motion, ledit 6me. paragraphe a été adopté.

Le 7me. paragraphe conçu ainsi qu'il suit a été lu:

7. Qu'aucun effet de commerce ou papier ne sera escompté sans l'endossement d'une maison de commerce établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ou d'un habitant solvable, de l'Etat; et tout billet présenté à l'escompte, et n'ayant pas quatre-vingt-dix jours à courir, sera considéré, de fait, comme payable en plein à échéance.

M. Sparrow a fait la motion d'effacer toute cette partie dudit paragraphe, à partir du commencement jusqu'aux mots "*habitant solvable de l'Etat*" inclusivement, et a demandé l'appel nominal.

Le résultat a été comme suit: MM. Davidson et Sparrow ont voté dans l'affirmative—2 voix.

Et que MM. Bossier, Dupré, Downs, Déclouet, Hoa, Scott de B. R. Scott de Féliciana, Thibodeaux et Walker ont voté dans la négative—10 voix.

En conséquence, la motion de M. Sparrow n'a pas prévalu.

M. Hoa a fait la motion d'amender ledit 7me. paragraphe en ajoutant après les mots "d'une maison de commerce" le mot "solvable."

Ledit amendement a été adopté et ledit 7me. paragraphe ainsi amendé a été adopté.

Le 8me. paragraphe et le dernier de la 1re. section, conçu ainsi qu'il suit a été lu.

8o. Que tout directeur qui s'absentera de l'Etat sera considéré comme démissionnaire, de fait, à moins que son absence n'excède pas quinze jours; et tout directeur domicilié dans le premier district judiciaire, qui sans permission, manquera à assister à trois assemblées consécutives de la direction, sera aussi considéré comme démissionnaire (sauf le cas de maladie), et il sera immédiatement pourvu à son remplacement, conformément à la loi.

Sur motion de M. Davidson, ledit paragraphe a été amendé en effaçant après les mots "n'excède pas," le mot "quinze" et inscrivant le mot "trente."

M. Davidson a, de plus, présenté le proviso suivant pour être ajouté à la fin dudit 8me paragraphe.

"Bien entendu qu'aucun individu ne sera élu ou ne pourra siéger comme directeur dans aucune banque établie dans l'Etat de la Louisiane, si, à l'époque de son élection ou de sa nomination, il n'est pas citoyen des Etats-Unis.

Ledit proviso a été adopté et sur motion, ledit 8me paragraphe, ainsi amendé, a été adopté.

M. Hoa a demandé l'appel nominal sur l'adoption de la 1ère section du dit bill ainsi amendé et le résultat a été comme suit:

MM. Bossier, Declouet, Dupré, Downs, Davidson, Hoa, Scott de B. R., Scott de Féliciana, Sparrow, Thibodeaux, Walker et Waggaman ont voté dans l'affirmative, 12 voix.

En conséquence la 1ère section a été adoptée à l'unanimité.

Sur motion de M. Dupré le Sénat a renvoyé la considération ultérieure du dit bill à lundi prochain, et s'est occupé à huis clos d'affaires exécutives.

Les portes ont été ouvertes.

Sur motion le Sénat s'est ajourné à demain à 11 heures A. M.

SAMEDI, le 8 janvier 1842.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Félix Garcia, président, Bossier, Déclouet, Dupré, Downs, Hiriart, Lacoste, ... Scott de Baton Rouge, Scott de Féliciana, Sparrow, Thibodeaux et Walker.

Sur motion, la lecture du journal de la séance précédente a été renvoyée à lundi prochain.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à 11 heures A. M.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

VENDREDI, 7 janvier 1842.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, ordonné qu'une permission d'absence soit accordée à M. Cenoh.

L'Orateur a nommé M. Poydras pour examiner les comptes du Trésorier, en remplacement de M. Bedford.

M. Edwards a soumis à la Chambre une pétition de Philip C. Hansborough, demandant une compensation pour certains services rendus par lui à l'Etat.

Sur motion, ordonné que la dite pétition soit référée au comité de réclamations.

M. Poydras au nom du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé:

"Acte accordant certains pouvoirs au Bureau des Travaux Publics.

L'Orateur a signé le dit bill et le greffier a été chargé d'y demander la signature du Président du Sénat.

La Chambre a pris en considération en 2nde lecture, le bill intitulé:

"Acte relatif à la nomination des Etrangers aux emplois publics et conséquemment au mode d'établir leurs droits de citoyens.

Le substitut suivant à la 1ère section était sous considération quand la Chambre a procédé hier à l'ordre du jour, savoir:

"*Il est de plus décrété, &c.* Qu'aucun étranger ou individu hors des limites des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de ses territoires, n'aura le droit de voter dans aucune élection dans l'Etat, à moins qu'il ne produise ses lettres de naturalisation ou une copie dûment certifiée d'icelles, et dans le cas de perte ou de destruction des dites lettres de naturalisation, la personne offrant son vote devra en établir la preuve à la satisfaction des commissaires d'élection qui devront également requérir une preuve satisfaisante de la résidence requise par la loi des émigrants naturalisés dans l'Etat de l'Union."

Sur la question d'adoption du dit substitut, l'appel nominal a été demandé par M. Morse et il a paru que Messieurs Bayles, Bickham, Creighton, Edwards, Farmer, Morse et Tanner avaient voté dans l'affirmative, ... Clark, Conrad de Bâton-Rouge, Carter, Deshields, Ducros, De Blanc, Foley, Friend, Hardesty, Hunt, Jorda, Lanaux, Martin, Philips, Poydras, Rogers, Sweazy, Spencer, Thomas, Thibodeaux de Terrebonne, Taylor, Voorhies et Wells avaient voté dans la négative—29 non.

En conséquence le dit substitut a été rejeté.

Sur la question d'adoption de la 2nde section, laquelle est conçue comme suit: "Qu'aucun juge de paroisse ne pourra connaître de personne qui présentera une élection dans l'Etat en qualité de commissaire ne recevra d'autres preuves de la citoyenneté, que la copie certifiée de l'acte de naturalisation de l'individu dont le suffrage aura été reçu."

L'appel nominal a été demandé par M. Morse, et il a paru que:

MM. Aubert, Brusté, Clark, Conrad de Bâton-Rouge, Carter, Deshields, Ducros, De Blanc, Foley, Friend, Hardesty, Hunt, Jorda, Lanaux, Martin, Philips, Poydras, Rogers, Sweazy, Spencer, Thomas, Thibodeaux de Terrebonne, Taylor, Voorhies et Wells avaient voté dans l'affirmative—25 oui.

Et que MM. Bayles, Bickham, Creighton, Edwards, Farmer, Morse et Tanner avaient voté dans la négative—7 non.

En conséquence la dite section a été adoptée.

Sur motion la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la troisième lecture du dit bill.

Sur la question de sa passation définitive l'appel nominal a été demandé, et il a paru que

MM. Aubert, Brusté, Clark, Conrad de Bâton-Rouge, Carter, Deshields, Ducros, De Blanc, Foley, Friend, Harbour, Hardesty, Hunt, Jorda, Lanaux, Martin, Philips, Poydras, Rogers, Sweazy, Spencer, Thomas, Thibodeaux de St. Jacques, Thibodeaux de Terrebonne, Taylor, Voorhies et Wells avaient voté dans l'affirmative—27 oui.

Et que MM. Bayles, Bickham, Creighton, Edwards, Farmer, Morse et Tanner avaient voté dans la négative—7 non.

En conséquence le dit bill a été adopté.

Sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion la Chambre s'est dispensée de ses règles et a pris en considération en 3ème lecture, le bill intitulé:

"Acte pour l'organisation et la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane.

Sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre a procédé à la seconde lecture du bill intitulé:

"Acte fixant l'époque pour faire les ventes par les shérifs dans la paroisse de Claiborne.

Sur motion ordonné que le dit bill soit référé au comité judiciaire.

Ordre du jour.

La Chambre s'est occupée de la seconde lecture du bill intitulé:

"Acte pour amener à une reprise des paiemens en espèces les Banques de cet Etat, et pour pourvoir à la liquidation de celles des Banques qui remettront leurs chartes ou qui y ont forfait."

M. Ducros a fait la motion d'amender la 1ère section en fixant la reprise des paiements en espèces au "1er lundi du mois de novembre prochain" au lieu du "1er lundi du mois d'août."

Sur la question d'adoption dudit amendement, l'appel nominal a été demandé par M. Morse et il a paru que MM. Aubert, Conrad de Bâton-Rouge, Ducros, Edwards, Foley, Friend, Hunt, Jorda, Lanaux, Poydras, Thibodeaux de St. Jacques, Thibodeaux de Terrebonne, Voorhies, Wells et Winchester avaient voté dans l'affirmative—15 oui.

Et que MM. Brusté, Bayles, Bickham, Carter, Creighton, Conrad d'Orléans, Deblanc, Farmer, Harbour, Hardesty, Martin, Morse, Ratliff, Rogers, Sweazy, Spencer, Thomas, Taylor et Tanner avaient voté dans la négative—19 non.

En conséquence ledit amendement a été rejeté.

Sur motion, ordonné que la section originale soit adoptée.

M. Sweazy a présenté un substitut au reste du susdit bill, lequel a été pris en considération.

Sur motion de M. Ratliff, ordonné que ledit substitut soit imprimé et que la considération en soit renvoyée, ensemble avec le bill original, à lundi prochain.

Par un message du Gouverneur, transmis par M. l'ordalt son secrétaire privé, la Chambre est informée que son Excellence avait signé et approuvé hier janvier 1842 les bills et résolutions ci-après mentionnés, savoir:

Les bills intitulés: "Acte pour amender l'acte pour pour incorporer l'Académie de Ouest Baton Rouge."

"Acte pour autoriser le juge de paroisse de la Paroisse de Plaquemines à nommer un greffier."

Et la résolution accordant une permission d'absence à Sylvain Salles, sénateur, juge de paix et notaire public dans et pour la paroisse Ste. Marie.

M. Conrad d'Orléans ayant obtenu la dispense des règles, a présenté la résolution suivante qui a été adoptée:

"Résolu que la Chambre procédera à l'ordre du jour tous les jours à 11 heures A. M. jusqu'à ce qu'elle ait disposé du bill relatif aux Banques."

Sur motion, la Chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la seconde lecture des résolutions exprimant l'opinion de la législature concernant nos relations avec la Grande-Bretagne.

Pendant la discussion, sur motion la Chambre s'est ajournée à demain 10 heures A. M.

SAMEDI, 8 janvier 1842.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Thomas, la chambre s'est formée en procession pour assister à la célébration de l'anniversaire du 8 janvier 1815.

Sur motion la chambre s'est ajournée à lundi, 10 heures A. M.

LUNDI, 10 janvier 1842.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion ordonné qu'une permission d'absence soit accordée à M. Martin.

M. Thomas a fait la motion que la Chambre reconsidère la 1re section du bill intitulé: "acte pour amener à une reprise des paiemens en espèces les banques de cet Etat et pour pourvoir à la liquidation de celles des banques qui remettront leurs chartes ou qui y ont forfait.

Sur la question de l'adoption de la dite motion M. Ratliff a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Bedford, Boudousquié, Breed, Clark, Conrad d'Orléans, Deshields, Dugué, Ducros, Ellis, Edwards, Foise, Foley, Friend, Lanaux, Hunt, Poydras, Rogers, Thomas, Thibodeaux de St-Jacques, Voorhies, Walsworth, Wells et Winchester avaient voté dans l'affirmative—23 oui.

Et que MM. Brusté, Bayles, Bickham, Cottman, Carter, Creighton, Conville, De Blanc, Farmer, Harbour, Hardesty, Morse, Philips, Ratliff, Sweazy, Spencer, Taylor et Tanner avaient voté dans la négative—18 non.

En conséquence la dite motion a été adoptée.

La Chambre s'étant occupée de la susdite section, M. Thomas a fait la motion de l'amender en y fixant la reprise des paiemens en espèces au "1er lundi du mois de novembre" au lieu du "1er lundi du mois d'août."

Sur la question d'adoption du dit amendement, M. Ratliff a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Bedford, Boudousquié, Breed, Clark, Conrad d'Orléans, Deshields, Dugué, Ducros, Ellis, Edwards, Folse, Foley, Friend, Hunt, Jorda, Lavery, Lanaux, Poydras, Rogers, Thomas, Thibodeaux de St-Jacques, Thibodeaux de Terrebonne, Voorhies, Wells, Winchester avaient voté dans l'affirmative—25 oui.

Et que MM. Brusté, Bayles, Bickham, Cottman, Carter, Creighton, De Blanc, Farmer, Harbour, Hardesty, Morse, Philips, Ratliff, Sweazy, Spencer, Taylor, Tanner et Wadsworth, avaient voté dans la négative—18 non.

En conséquence le dit amendement a été adopté.

Sur motion de M. Thomas ordonné que la dite section soit adoptée telle qu'elle a été amendée. La Chambre s'est occupée du substitut présenté par M. Sweazy, au reste du susdit bill.

Sur motion ordonné que le dit substitut soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Voorhies au nom du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé:

"Acte pour incorporer l'institution de Highland dans la paroisse d'Est Baton Rouge.

L'Orateur a signé ledit bill et le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

M. Rogers au nom du comité spécial auquel avait été référée cette partie du message du gouverneur relative à certains documens déposés dans les archives de France a rapporté que ledit comité avait examiné avec soin le catalogue imprimé pour l'usage de la Chambre, des documens y mentionnés, et pense que ce travail fait honneur aux Louisianais distingués qui l'ont entrepris.

Votre comité est d'opinion que ces documens seraient une acquisition de grande valeur non seulement pour l'histoire mais fourniraient également des notions importantes sur la géologie et l'agriculture de l'Etat.

Sur motion ordonné que ledit rapport soit adopté.

Le même membre au nom du même comité a présenté le Bill intitulé "acte faisant une appropriation d'une certaine somme d'argent pour l'acquisition de copies de certains documens."

Lequel a subi sa première lecture.

Sur motion, la lecture des pétitions de la séance précédente ... Sparrow, Thibodeaux et Walker.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à lundi prochain à 11 heures A. M.

Sur motion le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à 11 heures A. M.

Sur motion, ordonné que la 2nde. section du bill soit rejetée.

M. Sweazy a présenté sous forme d'amendement la section additionnelle suivante:

Sect. 2. *Il est de plus décrété, &c.* Que sur la représentation qui sera faite par écrit à l'avocat général de l'Etat, par un citoyen dudit Etat, que l'une des banques a négligé ou refusé, après l'époque fixée par la section qui précède, de payer ou racheter en espèces aucun de ses billets ou aucune de ses responsabilités, lorsqu'elle en aura été requise, ou qu'elle a de toute autre manière négligé ou refusé de se conformer aux dispositions de la présente, ... ladite banque fut insolvable, il sera de son devoir d'intenter une action judiciaire, au nom de l'Etat, contre ladite banque, si elle est située à la Nouvelle-Orléans, pardevant la Cour du District ou de la Cour de Commerce de ladite ville, et, si ladite banque, indépendante ou de hors de la ville de la Nouvelle-Orléans, pardevant la Cour du District de la paroisse dans laquelle elle est établie, pour obliger ladite banque à payer ou racheter et exécuter les objets pour lesquels elle fut incorporée, ou pour en annuler la charte.

M. Winchester a fait la motion de déposer ledit substitut sur le bureau.

Sur la question d'adoption de ladite motion, l'appel nominal a été demandé et il a paru que MM. Bedford, Bayles, Bickham, Clark, Conrad d'Orléans, Deshields, Dugué, Ellis, Edwards, Folse, Hardesty, Hunt, Jorda, Poydras, Rogers, Thomas, Thibodeaux de St. Jacques, Thibodeaux de Terrebonne, Wadsworth et Winchester avaient voté dans l'affirmative, et que MM. Brusté, Breed, Carter, Creighton, Conville, Ducros, De Blanc, Foley, Farmer, Harbour, Morse, Philips, Ratliff, Sweazy, Spencer, Taylor, Voorhies et Wadsworth avaient voté dans la négative—19 non.

En conséquence, ledit substitut a été adopté.

Sur motion la Chambre s'est ajournée à demain à 10 heures A. M.

VENTES DE SHERIF.

Elizabeth Wood, veuve de feu Harry Clement versus Boyle, [illegible] W. Kissell Oakey.

COUR DE DISTRICT.—No. 20,521—En vertu d'un ordre de saisie et vente émané de l'honorable Cour de District de la première Municipalité, ... [illegible] ... de la Louisiane, ... il sera vendu à l'encan ... rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, ... la propriété ci-après désignée, à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre situé dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans le faubourg ..., entre les rues Chartres et Royale, mesurant 35 pieds de face à la rue de la Douane, ... [illegible] ... bornée d'un côté par la propriété ... et d'autre côté appartenant à James Hopkins, et de l'autre côté par celle qui appartient ou appartenait à W. Oakey. Ladite portion de terre ayant été acquise par ledit W. Oakey, par acte passé par devant ..., notaire public en cette ville, le 18 juin 1836, et dont un plan de ladite terre ... [illegible].

2o. Neuf de 4 ... terre ... dans le faubourg Marigny, ... désignés par les numéros ... [illegible].

L'îlet No. 14 est compris entre les rues Euterpe, Erato, Liberté et Terpsichore.

L'îlet No. 15 est compris entre les rues Terpsichore, Liberté, Melpomène et Bacchus.

L'îlet No. 16 est compris entre les rues Bacchus, Melpomène, Liberté et ... des Dais.

L'îlet No. 17 est compris entre les rues Liberté, Howard, Melpomène et Thalie.

L'îlet No. 18 est compris entre les rues Howard, Liberté, Melpomène et Terpsichore.

L'îlet No. 19 est compris entre les rues Howard, Liberté, Félicité et Terpsichore.

L'îlet No. 20 est compris entre les rues Jacob, Howard et Terpsichore et la continuation de la rue ...

L'îlet No. 21 est compris entre les rues Jacob, Howard, Terpsichore et Melpomène.

Et l'îlet No. 22 est compris entre les rues Melpomène, Howard, Jacob et Thalie.

Lesquels lots et îlets sus mentionnés, appartenant audit Samuel W. Oakey, par l'achat qu'il a fait d'une plus grande portion de terre de Jacques François Enoul Livaudais et Joseph Zénon Trudeau, conformément aux actes du ... passés pardevant Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, le 19 octobre 1831.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

J. L. THIELEN,
Shérif de la cour de District.

13 dec

REÇU par les navires Oseon et Yazoo, de New York, un grand assortiment de drogues, objets de teinture, de parfumerie, etc., à vendre en gros et en détail par le soussigné:

Acide antimoine en tonnelets; de antique du ... de Bois de Brésil, de campêche, de Santal rouge; de Curcuma, de Noix de Galle d'Alep, d'Alun, de Carbonate de soude, ... Huile essentielle d'Anis, de ...

Do	do	de Bergamotte,
Do	do	de Citron,
Do	do	de Bergamotte,
Do	do	de Fleur d'orange,
Do	do	de roses,
Do	do	de Girofle,
Do	do	d'anis,
Do	do	de Thym,
Do	do	de Canelle,
Do	do	de Semen-contra,
Do	do	de ...

11 jan — A. A. PEYCHAUD, no 132 rue Royale.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, le complément de leur grand et bel assortiment d'habillemens français confectionnés.

Pantalons de drap, satin et façonnés, doublés ou non en satin.

Redingottes et habits, couleurs diverses et du dernier genre.

Pantalons de casimir noir et fantaisie.

Gilets en velours et cachemir.

Robes de chambre cachemire, soie et satin, doublées.

Habillemens d'enfans du dernier genre.

Gants jaunes, noirs, blancs et de couleur.

Chemises de toile superfine, de diverses tailles.

Chapeaux, parfumerie &c.

— Aussi —

Draps français de toutes couleurs, casimirs noirs et façonnés, satins, velours, cachemir pour gilets, foulards, cravates, ... doublure, ganse, gants pour manteaux &.

A vendre aux prix très modérés par VE. DUGAY & NOEL, 95, rue de Chartres entre Conti et ...

21 dec

NOUVEAU ET SPLENDIDE STOCK D'HABILLEMENT CONFECTIONNÉS.

MEAKINGS & KETCHAM, No. 1, rue Bienville, encoignure de la Vieille Levée, reçoivent directement du Nord un grand assortiment d'habits et d'autres articles de consommation ... [illegible] ... ainsi qu'un grand assortiment ... [illegible].

A LA VILLE DE PARIS.

MAGASIN DE CONFIANCE,

Encoignure Royale et Orléans, maison de Mr. Blanc.

A. BARBAUD, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a fait l'ouverture de ses salons de haute mode ... [illegible].

EN débarquement du navire Bolesslaus et à vendre par les soussignés:—100 barriques vin rouge ... [illegible] ... A. CASSOWILLE & C. ..., Vieille Levée.

CHARBON, BOIS, etc.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités, BRIQUES, chaux, SABLE, CHAUX d'Ecosse, PIEUX, MERRAINS, &c., à vendre par CHAUCHON & LEROY.

4 jn—6m — Chemin Carondelet, entre St-Joseph et Tremé.

CHAUX, BRIQUES, SABLES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c.

Constamment en vente par le soussigné au Bassin du canal. CH. GUESNARD.

26 juin—6m

CHARBON.—13,000 barils de charbon anglais de Cannel et qualques boucauts particulièrement pour l'usage des familles à vendre par ALEX. GOW, 29 Bienville.

Dépôt de charbon, rue Dauphine entre Canal et Douane.

30 oct

Aux propriétaires de steamboats et de presses à coton.

NOUS avons maintenant en mains notre stock pour la saison de bois gras coupé en grande longueur, et nous sommes prêts à passer des contrats avec les propriétaires de steamboats, de presses à coton.

W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 127, Remparts.

2 oct

Aux propriétaires d'hôtels et de restaurants.

LES soussignés ont actuellement en mains une grande quantité de bois de chêne, de frêne, de charbon de Liverpool, de cannel, de Pittsburg, charbon de bois, etc., &c.

Ils passeront des marchés avec les propriétaires d'hôtels, de restaurants, de pensions, à l'année à une grande réduction sur les prix du marché.

W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 127, Remparts.

2 oct

25,000 PIEDS planches embouvetées, 20,000 pieds do de pan de 1 pouce et 1 1/4 pence, 50,000 de do de lambris, 3/4, 3/4, 4/5 et 3/9, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 127, Remparts.

2 oct

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel anglais, Anthracite et d'Ecosse, qu'ils offrent à des prix réduits. B. & A. SOULIE, 86, rue Bienville, au premier.

5 nov

LES familles qui désirent s'approvisionner pour l'hiver de bois de chêne ou de frêne, de charbon anglais et de Pittsburg, en trouveront un bel assortiment chez W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 127, Remparts.

9 oct

POELES—Un assortiment général de poêles pour salles de buvette, idem à la Franklin, idem à gril et neuf places, poêles avec four et grates de cheminées, de différentes formes.

Aussi—Tuyaux de poêles, de dimensions assorties, de 4 à 6 pouces. En débarquement et à vendre par PRIESTLEY & BEIN, 19, Nouvelle-Levée.

22 oct

HABILLEMENTS POUR NEGRES.

LES habitants et autres sont invités à venir examiner notre stock qui se compose en partie de satinet croisé bleu, linsey, &c. que nous offrons à vendre à bon marché pour du comptant.

MEAKINGS & KETCHAM, No. 1, rue Bienville enc. Vieille Levée.

24 oct

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bons d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils le sont par les mêmes graveurs à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

PLOMB en barres—48 caisses en magasin et à vendre par J. A. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

6 jan

CHARBON anglais et écossais à vendre à $1 24 et $1 par baril—rendu. W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin, et 127, rue des Remparts.

6 jan

CAFE de la Havane—251 sacs en débarquement et en magasin, à vendre par J. N. RICULFI & Co. 35, Royale.

5 janv

SUCRE de la Havane—300 caisses blanc et brut, à vendre par J. N. RICULFI & Co. 35, Royale.

6 jan

PRUNES—Pruneaux en débarquement du navire Washington de Bordeaux, à vendre par O. & MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

6 janv

THE—134 caisses impérial et poudre à canon, à vendre par W. C. WHITRIDGE, 70, Magasins. 7 jan

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Charles L. Garnier.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mardi, 22 février 1842, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles L. Garnier, les propriétés ci-après désignées, savoir:

Propriétés foncières à Jefferson.

1o. Onze lots de terre numérotés un, deux, trois, quatre, cinq, six, huit, neuf, dix, onze et douze, dans l'îlet No huit à Carrollton: le lot No. un formant l'encoignure des rues Bernadotte et Dixon, mesurant 60 pieds 6 pouces face à la rue Bernadotte, 123 pieds 6 pouces face à la rue Dixon et 126 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. deux et 60 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. douze. Le lot No. deux mesure 60 pieds 6 pouces face à la rue Bernadotte, 125 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. trois, 128 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. un, et 60 pieds 3 pouces de fond. Le lot No. trois mesure 60 pieds 6 pouces face à la rue Bernadotte, 130 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. quatre, 125 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. deux et 60 pieds 3 pouces dans le fond. Le lot No. quatre mesure 60 pieds 6 pouces face à la rue Bernadotte, 126 pieds 8 pouces sur la ligne de division du lot No. cinq, 130 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. trois et 60 pieds 3 pouces dans le fond. Le lot No. cinq mesure 60 pieds 3 pouces faisant la rue Bernadotte, 128 pieds 8 pouces sur la ligne de division du lot No. quatre, 127 pieds 6 pouces face à la Dix-Septième rue et 60 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. six. Le lot No. six mesure 60 pieds face à Dix-Septième rue, 160 pieds 7 pouces et 8 lignes de profondeur sur la ligne de division des lots Nos. 5, 4 et partie du lot No. 3, et 148 pieds, 5 pouces de profondeur sur la ligne de division des Nos. 8, 9 et partie du lot No. 3.—Le lot No. huit mesure 60 pieds 1 pouce face à Lower line, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. 9, 128 pieds 2 pouces sur la ligne de division du lot No. 6 et 60 pieds 2 pouces dans le fond. Le lot No. 9 mesure 60 pieds 3 pouces face à Lower line rue, 131 pieds sur la ligne de division du lot No. dix, 120 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. huit, et 60 pieds 3 pouces dans le fond. Le lot No. dix mesure 60 pieds 1 pouce face à Lower line rue, 133 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. 11, ... 60 pieds 3 pouces dans le fond. Le lot No. onze formant l'encoignure des rues Lower line et Dixon, mesurant 60 pieds 1 pouce face à Lower line rue, 133 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. dix, 135 pieds 4 pouces face à la rue Dixon, sur 60 pieds 2 pouces dans le fond sur la ligne de division du lot No. 12. Le lot No. douze mesure 60 pieds face à la rue Dixon, sur 40 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de division des lots Nos. 1, 11, et partie du lot No. 10, 150 pieds 7 pouces et 8 lignes de profondeur sur la ligne de division des lots Nos. un, deux et partie du lot No. trois, le tout mesure anglaise; ensemble les améliorations, droits, actions et privilèges y attachés, le tout appert au plan fait par Charles F. Zimpel, dépôt au greffe de la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du trente janvier 1834, et annexé à un acte passé devant W. Y. Lewis, not. pub. de la Nouvelle-Orléans.

2. Trois lots de terre situés aussi à Carrollton, désignés sur un plan fait par Jacob Rothaas, architecte, le premier février 1839 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, not. pub. de la Nouvelle Orléans, par les numéros vingt-huit, vingt-neuf et trente, dans l'îlet B, compris entre les rues Olympia, Adams, Quatorzième et l'avenue du canal, faisant partie de l'îlet désigné par la lettre I, sur le plan original dudit Carrollton; les dits lots sont contigus et mesurent chaque vingt-sept pieds de face à la rue Quatorzième, entre la rue Adams et l'avenue du Canal, et s'étendant entre lignes parallèles cent cinquante pieds.

3. La moitié indivise de treize lots de terre situés à Carrollton, désignés sur un plan fait le 16 décembre 1834, par Joseph Hurlstone, arpenteur, et déposé en l'étude de William Boswell, not. pub. de la Nouvelle Orléans, par les numéros deux, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, quatorze, quinze, seize, vingt-et-un et vingt-deux, dans l'îlet C, compris entre les rues Chestnut, Burthe, Hillary et Troisième, ayant (mesure anglaise) les dimensions suivantes, savoir: le No. deux trente pieds face à la rue Burthe, sur une profondeur de 120 pieds; les Nos. cinq, six, sept et huit, sont contigus et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Burthe, sur une profondeur de 120 pieds: le lot numéro neuf, 34 1/2 pieds face à la rue Burthe, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Hillary, de laquelle rue ledit lot forme l'encoignure. Les lots nos. dix et onze sont contigus, et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Hillary, sur une profondeur de 137 1/2 pieds. Les lots nos quatorze, quinze et seize, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 130 pieds, et les lots numéros vingt et un et vingt deux, sont contigus, et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 137 1/2 pieds, entre lignes parallèles.

4o. Vingt-sept lots de terre, annexés à Carrollton, et dont la description suit, savoir: 1o. cinq lots de terre, désignés par les Nos. onze, douze, treize, quatorze et quinze dans l'îlet No. 302, compris entre les rues Harmonie, Dix-huitième et Madison et le Canal de la Nouvelle-Orléans; les dits lots sont contigus et mesurent ensemble cent soixante-douze pieds six pouces de face au canal de la Nile-Orléans, environ cent dix pieds face à la rue Madison, cent cinquante pieds face sur la ligne qui les sépare du lot No. dix, et environ cent quatre-vingt-cinq pieds sur la ligne qui les sépare des lots Nos. seize, vingt-deux et vingt-trois. 2o. Deux autres lots de terre situés dans le même îlet, désignés par les numéros vingt-quatre et vingt-cinq, lesquels lots sont contigus et mesurent chaque 30 pieds, face à la rue Harmonie, sur une profondeur de cent cinquante pieds. 3o. Deux autres lots de terre situés dans l'îlet marqué 303 B, compris entre les rues Jefferson, Ivory et Harmonie, et le Canal de la Nouvelle Orléans; les dits lots sont désignés par les Nos. quatre et cinq, sont contigus et mesurent chaque trente-deux pieds six pouces face au Canal de la Nouvelle Orléans et ayant les profondeurs suivantes, savoir: le No. quatre environ 206 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 3 et et environ 191 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. cinq, et le lot No. cinq, ayant environ 191 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. quatre, et environ 176 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. six; les dits lots tendant en profondeur jusqu'à la rue Ivory, sur laquelle rue les dits lots mesurent chaque trente pieds de face. 4o. Deux autres lots de terre situés dans le même îlet, désignés par les numéros huit et neuf contigus et mesurant chaque 34 pieds 6 pouces face au canal de la Nouvelle-Orléans et ayant les profondeurs suivantes, savoir: le No. huit 166 pieds sur la ligne qui le sépare du No. quatre, et environ 151 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. neuf; le dit lot neuf, 150 pieds sur la ligne qui le sépare des lots Nos. dix et quatorze, environ 131 pieds sur la ligne qui le sépare dudit lot No. huit et 30 pieds chaque dans le fond. 5o. Et treize autres lots de terre, situés dans l'îlet marqué 98 B compris entre les rues Map, Red et Huitième et l'avenue du Canal, dix des dits lots, savoir: Nos un, vingt-et-un, vingt-cinq, vingt-quatre, vingt-trois, vingt-deux, vingt et un, dix-neuf et dix-huit, sont contigus et mesurent chaque trente pieds de face à la rue Red, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quinze pieds; le dit lot No. un formant l'encoignure des rues Red et Huitième, et les autres lots ... [illegible] ... Trois autres lots, savoir: Nos deux, trois et quatre, sont contigus et mesurent chaque trente et un pieds huit pouces de face à la rue Map sur une profondeur de cent cinquante pieds; et les trois derniers lots, savoir Nos. quinze, seize et dix-sept, sont contigus et mesurent chaque trente et un pieds huit pouces face à la rue Huitième, sur une profondeur de cent cinquante pieds, le tout mesure anglaise et appert au plan fait par J. L. Pilié, voyer de la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 novembre 1836 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public de la Nouvelle-Orléans, comme plan No. vingt-sept.

5o. Soixante dix sept lots de terre situés au faubourg Nuns, près de Carrollton, et désignés sur un plan fait par J. Pilié, le 11 juin 1836, et déposé comme plan No. ... au livre de plans de Jules Mossy, notaire public de la Nouvelle-Orléans, par les lots numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze, dans l'îlet no. quatorze; les lots numéros deux, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt, dans l'îlet no. seize, par les numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix huit, dix neuf, vingt et un, vingt deux, vingt trois, vingt quatre, vingt cinq et vingt-six, dans l'îlet no. dix-huit; les lots numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt un, vingt deux, vingt trois, et vingt quatre, dans l'îlet numéro trente deux; par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, dans l'îlet no. ...

Les lots nos. deux à huit inclusivement, dans l'îlet no. 14, mesurent chaque trente et un pieds trois pouces face à la rue Douzième, sur une profondeur de 120 pieds; les lots nos. neuf et dix dans le même îlet, mesurent chaque trente et un pieds face à la rue Marie Marthe, sur une profondeur de 120 pieds; les lots nos. onze, douze et treize mesurent chaque 30 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 120 pieds de profondeur. Le no. treize dans le même îlet, mesure ... [illegible] ... la rue Marie Marthe, sur la ligne qui le sépare du lot no. dix sur une profondeur de 120 pieds; les lots numéros ... [illegible] ... dans l'îlet no. 32, mesurent chaque 30 pieds face à la rue Marie Marthe, sur une profondeur de 125 pieds, les dits lots nos 13 et 14, dans l'îlet no. 32, mesurent chaque 30 pieds face à la rue Marie Marthe, sur une profondeur de 140 pieds. Les lots nos. quinze à dix neuf inclusivement dans le même îlet, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Treizième, sur une profondeur de 120 pieds, et les nos. vingt à vingt six inclusivement, mesurent chaque 30 pieds face à la rue Treizième, sur une profondeur de 150 pieds, à l'exception du no. vingt six qui mesure plus ou moins par les rues Marie Marthe, Treizième et Colapissa, et par diverses propriétés. Les lots nos. un à vingt quatre, dans l'îlet no. trente deux, formant tout l'îlet, lesquels sont bornés par les rues Marie Marthe, Treizième et Colapissa, et par diverses propriétés, pour les dimensions des dits lots voir le dit plan; et les cinq lots nos. un à huit, dans l'îlet no. trente, formant l'îlet entier, et sont bornés par les rues St. Pierre, et Douzième, l'avenue de Marly et la propriété de C. Derbigny. Pour les dimensions des dits lots voir le dit plan.

6o. Vingt-deux lots de terre situés dans la dite ville de Carrollton, étant désignés par les Nos. un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit et vingt-neuf, dans l'îlet No. 302, compris entre les rues Harmonie, Dix-huitième et Madison, et le canal de la Nouvelle Orléans, les lots Nos. 29, 15, 18, 17, sont contigus et mesurent ensemble environ 133 pieds sur le dit canal de la Nile Orléans, environ 176 sur la rue Harmonie, 120 pieds sur la ligne du lot No. 21, et environ 110 pieds sur la ligne qui les sépare du lot No. 21 et environ 110 pieds sur la ligne qui les sépare du lot No. vingt, et environ 21 pieds 6 pouces face au canal de la Nile Orléans, sur environ 140 pieds sur la ligne qui le sépare des lots Nos 17 et 21, et environ 125 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 16; le lot No 21 est situé derrière les lots Nos. 17, 18, 19 et 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Harmonie, sur une profondeur de cent vingt pieds; les lots Nos 22 et 23 sont contigus et mesurent chaque trente pieds de face à la rue Harmonie, sur une profondeur de cent cinquante pieds; les dits lots Nos. 1, 29, 28, 27 et 26 sont contigus et mesurent chaque trente pieds face à la rue Harmonie, sur une profondeur de 140 pieds; le dit lot No. un formant l'encoignure des rues Dix-huitième et Harmonie; les dits lots Nos. 2 et 3, sont contigus et mesurent chaque trente pieds de face à la Dix-huitième rue, sur 120 pieds; les dits lots Nos. 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus et mesurent chaque trente pieds de face à la Dix-huitième rue, sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 8 formant l'encoignure des rues Dix-huitième et Madison, et les dits lots Nos. 9 et 10 sont contigus et mesurent chaque trente pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de cent cinquante pieds; le tout mesure anglaise et appert au plan fait par J. L. Pilié, le 12 janvier 1836, et déposé comme plan No. vingt-sept, en l'étude de Félix Grima, notaire public.

Conditions de la vente.—Six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régist. r des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Amédée Ducatel, notaire public. 7 j

Succession de V. A. Michot.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Lamothe, exécuteur testamentaire dative de la succession de V. A. Michot, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

6 jan — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de J. M. Pijeaux épouse décédée de Antoine Jonas, c. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Jonas, c. c. l., administrateur de la succession de J. M. Jonas son épouse décédée, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

4 jan

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Fanchon, f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Baptiste Le Roux, h. c. l. exécuteur testamentaire de la succession de Hélène Fanchon f. c. l., ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

6 jan — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

400 CAISSES blanc de baleine New Bedford première sorte; 300 gallons huile d'hiver de baleine; 20 barils de do tanneur; 10 caisses cuivre en feuille de 14 à 22; 10 caisses et 10 barils clous de ... [illegible] ... 200 barillets plomb du Missouri; 25 do en baril, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29 Nouvelle Levée.

8 jan

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Vincent Veret.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mardi 11 février ... à midi, dans la rue Urquhart entre les rues Mandeville et Union ... en vertu d'un ordre rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 Décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Vincent Veret, épouse de Gustave ..., ... effets mobiliers appartenant à ladite succession.

Conditions—comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

SUCCESSION d'Alexandre Milne.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mardi 1er février 1842 à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession d'Alexandre Milne, les propriétés foncières, ci-après décrites, savoir:

Douze lots de terre situés au faubourg Marigny, désignés par les numéros ... sur un plan fait par ... arpenteur général, en date du ... juillet 1841 et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six, sont contigus, et forment l'encoignure ... face à la rue de la Victoire et ... [illegible] ... pieds parallèles, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Les lots numéros sept, huit et neuf sont contigus et mesurent chaque ... pieds de face à la rue des Champs Elysées, ... [illegible].

Le lot numéro dix mesure ... pieds de face à la rue de la Victoire, ... vingt pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro onze ... à l'encoignure des rues de la Victoire et des Champs Elysées.

Les lots numéros onze et douze sont contigus et mesurent chaque vingt-quatre pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de ... pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Treize lots de terre situés au faubourg Tremé, désignés par les numéros un à treize, sur un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, en date du 27 juillet 1841, lesquels lots ont les dimensions suivantes, savoir:

Le lot numéro un, mesure trente-quatre pieds de face à l'avenue Carondelet, trente-trois pieds, onze pouces sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, quarante-trois pieds trois pouces de face à la rue du Bassin, et quarante-cinq pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui sépare ledit lot numéro un du numéro deux, mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Le lot numéro deux mesure trente-quatre pieds de face à l'avenue Carondelet, trente-trois pieds onze pouces sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre—quarante-cinq pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro un et quarante-six pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro trois, mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Le lot numéro trois mesure trente pieds deux pouces de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, cinquante pieds deux pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre et quarante-neuf pieds deux pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux, mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Le lot quatre mesure trente pieds deux pouces de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Claude, et cinquante-cinq pieds, deux pouces de profondeur sur la ligne qui sépare ledit lot du numéro du lot No. trois, mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Le lot No. cinq mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, cinquante-six pieds trois pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre, ... mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Le lot No. six, mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante et un pieds deux pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro cinq, et soixante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept, mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Le lot No. sept mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. six, ... mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Le lot No. huit mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante-dix pieds ... de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. sept et ... sur la ligne qui le sépare du lot No. neuf, mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Le lot No. neuf mesure trente pieds de face à l'avenue Carondelet, trente pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante et un pieds ... de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. huit, ... mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Le lot no. dix, mesure trente pieds de face à l'Avenue Carondelet, trente neuf pieds cinq pouces sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, ... mesure anglaise; ensemble les améliorations.

Le lot No. onze, mesure vingt neuf pieds de face à l'avenue Carondelet, vingt neuf pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, soixante quinze pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du lot no. dix, ... mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Le lot no. douze, mesure vingt neuf pieds de face à l'avenue Carondelet, vingt neuf pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, ... mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Le lot no. treize, mesure vingt neuf pieds de face à l'avenue Carondelet, vingt neuf pieds sur la ligne du fond et face à la rue St. Pierre, ... mesure anglaise, ensemble les améliorations.

Conditions de la vente: Un sixième comptant, et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Carlile Pollock, not. public. 5 jan

AVIS AUX HABITANTS, FERMIERS &c.

MOULIN portatif, patenté, par le moyen duquel un homme peut moudre et cribler un boisseau de blé par heure, par une seule opération.

Les moulins ... [illegible] ... On peut faire ... [illegible] ... pays ou en Europe.

Les roues du moulin sont faites en métal soit en pierres et sont de ... [illegible] ... Les roues ... [illegible] ... d'un cheval, ... [illegible].

Les planteurs ... [illegible] ... à 4 à 5 boisseaux ... par heure.

On peut voir ce moulin en opération à l'Arcade de Bank. ALEX. GOW, 29 Bienville. 5 d

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes en débarquement du navire l'Union, arr. ant de Bordeaux:

30 barriques Vin rouge St. Estèphe.

15 do do St. Sauveur.

15 do do Haut Brion 1834.

15 barils Vin blanc Sauterne 1834.

200 caisses Vin rouge Taillac.

6 jan — BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse.

COUVERTURES de laine et Serrures Françaises—16 caisses de 12 douz. chaque, serrures de 4 à 6 pouces; 4 balles couvertures à la 3 points en débarquement du navire Vaillant et à vendre par E. JORDY, 118, rue Royale.

A LOUER. Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à W. T. RAYNAL, secrétaire.

400 BARILLETTES à ... 50 barriques vin de Bordeaux, 10 barils vin blanc, 40 do vinaigre, ... bouchons ... cigares de la Havane, 25 caisses vin vieux de Madère, en magasin à vendre par A. DURAND, 13, Bienville.

13 dec

CARGAISON de Malaga et de Barcelone—La ... goëlette ... 139 barriques vin rouge, 76 barils eau de vie, 29 sacs amandes, 246 jarres ... chaînes, ... barils bouchons, 12 ... , 260 jarres huile, 4 barils ... anchois, 200 sacs ... à vendre par J. N. RICULFI & Co., 35, Royale.

6 jan

EAU-DE-VIE ET VINS—Vieille Eau-de-vie 1re et 2de preuve, de 20 ans ... marque Olivera en demi pipes, quarts de pipes et barils.—Vin de Madère très vieux marque Olivera en demi pipes, quarts de pipes et caisses—Vin de Champagne ... —Vins rouges en caisses Chateau-Margaux, Léoville, St. Julien, St. Estèphe. Médoc et autres, une partie en demi bouteilles—Vin blanc Haut Sauterne en caisses. Vin rouge Talence en barriques, à vendre par J. ALBERT, 22, rue Saint-Louis.

6 jan

VINS & LIQUEURS.—10 pipes genièvre de Hollande, 4 1/2 pipes et 6 barils eau de vie de Cognac, ... Champagne; ... barils vin Bordeaux, Montferrand; 20 do. St. Vincent; 60 caisses ... ; 20 do. Madère; 10 do. Port Mahon; 6 barils whisky Monongahela; 2 do. Eau de vie de pêche; 3 do. Sherry. A vendre à bas prix pour clore une facture, par J. B. VALLS, 25, Gravier.

6 jan

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes en débarquement du brick Lagrange, arrivant de Marseille:

100 barriques vin rouge de Bandol, qualité supérieure.

400 caisses vin rouge et blanc de différents crus.

5 jan — BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse.

TOILE et corde d'emballage de l'Inde et du Kentucky, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, rue Gravier. 11 janv

CIGARES de la Havane, Regalias, Impériales, Canones, Trabucos, cigares de caballero, constamment en mains, à vendre par J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée. 11 jan

SUCRE blanc clarifié de la Havane, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée. 11 jan

RAISINS secs ... à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier. 11 jan

AMANDES et Blanc de baleine en débarquement du navire Minirah, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins. 8 jan

FARINE—700 barils marque de choix, à vendre par CH. DOANE & Co. 60, Poydras. 1er jan

BOTTES, Souliers et Brodequins—80 caisses pour hommes, femmes et enfans, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins. 7 jan

TABAC—100 caisses de qualité supérieure, en magasin et en débarquement, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins. 7 jan

GENIEVRE—17 pipes genièvre de Hollande, en détail quemment et à vendre par A. DURAND, 13, Bienville. 8 jan

CAFE de la Havane—200 sacs 1ère qualité, nouvelle récolte, à vendre par BLANCO & SIMIDEL, 26, Commune. 11 janv

SUCRE de la Havane—Un assortiment général de toutes espèces, constamment en mains à vendre par BLANCO & SIMIDEL, 26, Commune. 11 janv

CIGARES de la Havane—Un assortiment général de toutes espèces, constamment en mains, à vendre par BLANCO & SIMIDEL, 26, Commune. 11 janv

CAFE de Rio et de St. Domingue, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier. 11 jan

POIVRE de Sumatra, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier. 11 jan

CHEMISES de couleur et blanches—100 doux. indiennes de Mulhouse, façon américaine et française, à vendre par FRED. BONIS, 36, Vieille Levée entre Bienville et Douane. 11 jan

CHAPEAUX de soie pour hommes et bambins—4 caisses à vendre par FRED. BONIS, 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane. 11 jan

VIN de Champagne garanti—100 paniers à vendre par FRED. BONIS, 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane. 11 jan

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du navire l'Union, de Bordeaux, 30 barriques vin rouge, Médoc. S'adresser à FRED. BONIS, 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane. 11 jan

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à scie, à sucre, &c. et tous ouvrages de ce genre. FRERET BROTHERS.

9 av—1an

COMPAGNIE DES INTERNE ... DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1841.

LES actionnaires de cette institution sont notifiés que l'élection de six directeurs à nommer par eux, aura lieu lundi, 24 janvier prochain, à la maison de banque, de dix heures du matin, à deux heures de l'après midi.

22 d — G. MILTENBERGER, Caissier.

COMPAGNIE DU RAIL-ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

UNE élection de sept directeurs de cette compagnie pour l'année 1842, aura lieu lundi, 24 janvier prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., au bureau de la compagnie, rue des Bons Enfants, entre les rues Mandeville et Marigny.

Nouvelle Orléans, le 24 Décembre 1841.

Par ordre de la Direction.

24 dec — J. W. SMITH, Sec.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans le 4 Janvier 1842.

UNE élection par les actionnaires pour des directeurs pour l'année courante aura lieu le Lundi 24 courant prochain, de 10 heures et demie A. M. à 2 heures P. M. Par ordre de la direction.

4 j — J. B. PERRAULT, caissier.

A LOUER.

Le magasin situé à l'encoignure des rues du Canal et Nuche, ... se composant de deux chambres dans ... [illegible] ... Aussi: Le magasin à trois étages sur rue du Camp ...

Le magasin de l'encoignure est convenable pour un magasin de marchandises ... [illegible] ... S'adresser à LA BANQUE DU CAN.

17 sept

MAISON A LOUER.—Une résidence très agréable, située rue du Canal, entre Tremé et Marais ... [illegible] ... S'adresser à B. & A. SOULIE, 86, Bienville, au 1er. 24 d

A LOUER.—Un magasin ... rue Tchoupitoulas ... [illegible] ... PETERS & MILLARD, 34 Vieille Levée.

MAISON A LOUER.

La maison rue Royale No. 143, entre les rues St. Louis et Toulouse, maintenant occupée par Mons. ... S'adresser à Antoine Bel, rue Bourbon No. ...

MAISONS A LOUER.

UNE maison en bois, à étage, située rue Philippa, entre les rues de la Commune et Gravier, de cinq pièces avec galerie tournante, ... [illegible].

Une maison basse en bois, située sur la rue ... du Canal, entre les rues Tremé et Marais ... [illegible].

Une maison basse en bois, à situe rue Tremé, entre les rues Dumaine et St. Philippe ... [illegible].

S'adresser à B. & A. SOULIE, 86, rue Bienville, au premier. 10 j

MAISONS A LOUER.

UNE maison en briques, à étages, située entre ... [illegible] ... Une maison en briques et à étages, ... [illegible] ... entre Hospital et Quartier, ... [illegible].

Plusieurs maisons en briques ... [illegible].

Toutes ces maisons sont en bon état, et seront louées à des prix très modérés.

Le haut du magasin rue No. 127 ... de Chartres. S'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX, 125, Chartres.

20 d

A LOUER. Les magasins Nos 8 et 10 rue du Camp; possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à W. M. GRANT, 29, Douane.

20 d

A LOUER.—Un beau magasin en briques sur rue Tchoupitoulas, No. 31, donnant sur la rue Fouchet.

Deux magasins en briques à deux étages ... [illegible] ... S'adresser à PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée.

Un magasin à trois étages sur front Levée près la rue Benjamin.

S'adresser à PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée. 26 oct

A LOUER.—Deux magasins spacieux situés rue Victoire près le Rail Road.

Deux maisons confortables à deux étages, situées ... [illegible].

Une maison située rue Canal, à deux étages, entre Bourbon et Dauphine.

Le haut du magasin encoignure Canal Carondelet. F. DE LIZARDI & Co.

INSTRUMENS DE MUSIQUE &c. &.

LE soussigné prévient le public qu'il vient d'arriver de France avec un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que:

Pianofortes, orgues en tous genres, guitares, violons, altos, flûtes, contrebasses, accordéons de tous genres, clarinettes, flûtes dans tous les tons et à différentes clefs, flûtes de Gravier, ... cornets à pistons, cors d'harmonie, rhenes, trompettes d'harmonie ... [illegible] ... trombones, caisses, grosses caisses, cymbales, chapeaux chinois.

Cordes de Naples de première qualité pour violon, guitare, et un grand choix de musique nouvelle pour tous les instrumens. Ces instrumens seront vendus à des prix très modérés en gros et en détail. T. E. BENOIT, rue de Chartres, No. 126 ...

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et un autre seulement, le Dr Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents ... [illegible] ... Les autres ne peuvent se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 166, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

MAGASIN DE QUINCAILLERIE ET DE COUTELLERIE, OUTILS DE MECANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION.

No. 49, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville.

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord, un beau stock de marchandises entièrement nouvelles, concernant les différentes branches de son commerce tel que l'on peut actuellement y avoir.

Tout en espérant l'attention sur le choix qu'il vient de faire, il assure ses amis et pratiques de leur procurer tout ce qui leur accorderont leur patronage, que tous ses articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre à un bel effet moins que tout qui celui de toutes les autres maisons de la ville. Ces marchandises consistent principalement en:

FUSILS—Un grand et bel assortiment simples et doubles, carabines et autres articles de ce genre.

FERREMENT DE CONSTRUCTION—Savoir: Serrures de tout genre ou complètes de Clark, vices de lits, pentures, gonds, à pitons, clous forgés et coupés, targettes, verrous.

FERREMENTS DE CABINET—Une grande quantité.

INSTALLATION DE BONNETTES—savoir: serre et fil d'archal, ...

OUTILS DE MECANIQUE—Scies à main et à tenons de Spear, ciseaux de Bancks, outils tarrières de Baily, ... [illegible].

COUTELLERIE—Consistant en couverts de table à manches d'ivoire et autres, couteaux de poche et canifs, ciseaux, rasoirs des meilleures manufactures de Rogers.

USTENSILES DE CUISINE—De fer, de ferblanc, de fonte, de cuivre, &c. &c. généralement tout ce qui est utile.

BROSSES de toutes espèces.

INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION—Rateaux, pioches, haches, pelles, chaînes de trame, de bois, de bois, ... coins, marteaux, ...

HARNAIS, CHENETS, PELLES ET PINCETTES GRATTOIRS ET POELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays.

6 dec — WILLIAM A. RYAN

REÇU par le navire Union de Bordeaux et à vendre par le soussigné:

200 paniers anisette, 20 ... Chanset; 2 ... de do sur fine des 30 caisses liqueurs assorties supérieures, ... caisses ... cerises en vinaigre, 10 barriques vin vieux St Julien de 1832, ... Margaux de 1832, 20 do St. Estèphe de 1834, ... peinture pour les Bouteilles, ... couleurs variées, rouges, fauve et vert. A. FOUVERIN, Encoignure Royale et Dumaine.

20 dec

1000 DAMEJEANNES ... 100 Balles Salsepareille; 25 de Jalap; 12 Tonneaux bois de Campêche. A vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 24 Bienville.

3000 PIEDS pierres à paver, 100 ... balles ... de Sarrasin, ... douzaines chemises, 10 caisses sirop de limons No 1 23 do. ... balles peau de chevreuil, 100 do foin à vendre par FOSDICK & BROTHER.

9 jan

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre JACQUES, âgé de 17 à 18 ans, très noir, les lèvres grosses, taille d'à peu près six pouces ... [illegible] ... Ce nègre a été vendeur de légumes et lorsqu'il est parti vendait du fourrage.

Les capitaines de ... sont avertis qu'ils ... [illegible] ... Récompense à celui qui le logera à une des geôles de la Nile-Orléans.

La personne qui pourrait le recéler seront poursuivis selon les lois.

Nlle-Orléans, 2 décembre 1841.

2 dec — JOETTE & LEROY.

$ 130 DE RECOMPENSE.—VOLE dans la nuit de ... de la briqueterie du soussigné, trois mules, deux desquelles sont premières, noires et l'autre baie, ... sur la hanche gauche. Ceux amenant ... [illegible] ... je donnerai à quiconque me les fera retrouver, une récompense de 30 piastres, et je joindrai $100 pour celui qui fera connaître le voleur de manière à ce que je puisse le livrer à la justice. HORTAIRE ANDRY

P. S. Les deux mules presque noires ont été achetées de MM. Berthier et Vorrier, de la paroisse de Jefferson, la mule baie provient de la presse à coton d'Orléans. 3 jan—10

VINS.—Les soussignés reçoivent et offrent à vendre sur la levée, en débarquement du navire Washington, venant de Bordeaux:

41 barriques vin St. Julien, bonne cargaison 1839,		
21	do	de 1834,
4	do	vin Chateau Margaux 1834,
2	do	St. Julien 1834,
4	do	vieux Margaud pontaloné 1825,

20 demi-barriques vin blanc Haut Sauterne 1832.

20 caisses vin blanc Haut Barsac en grandes et demi-bouteilles. LORELIME & VALETON, 58, rue Royale

8 jan

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. N. RICULFI & Co., ont transporté leur bureau à la rue Royale No 35, entre Bienville et Douane. 30 n

PLANCHES—La cargaison d'un bâtiment qui arrivera sous peu de jours, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 11 janv

HUILE et Blanc de baleine, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 11 jan

THE supérieur de Young Hyson, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 11 jan

HUILE d'olive—300 paniers, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 11 jan

TRAITES sur New York, à 10 jours de vue, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 11 jan

MAIS—600 sacs en magasin et à vendre à bas prix par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 11 jan

VINS.—Quelques caisses Chateau Lafitte et Beaune, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 11 jan

VIN Blanc—100 paniers vins de Champagne; 150 demi barils vin blanc, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 11 jan

CHAPEAUX—100 caisses pour hommes et enfans, à vendre par FROST & Co. 8, rue du Canal. 11 jan

RIZ de la Caroline, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier. 11 janv

AGENCE DE PRODUITS DE L'OUEST.

M. ROBITAILLE, No. 77, rue du Commerce, offre ses services aux acheteurs et aux vendeurs. Ses grandes connaissances dans ce genre de commerce lui permettent d'offrir au public toute espèce de garantie dans sa profession.

Conditions: Pour les vendeurs 1 pr. ct., pour les achats 1 1/4 pour cent net sur les commissions. 1 oct

DRAYS, WAGONS, &c. &c. actuellement en débarquement du navire Roscoe et du brick, Solon de Philadelphie: 33 drays différentes dimensions, 4 wagons sans ridelles, 1 wagon Dearborn, 75 brouettes, à vendre par CHS BYRNE, 130 Tchoupitoulas.

UN joli assortiment de cols brodés de tous les prix est à vendre chez les soussignés. THOD. VOIZIN & Co. Encoignure Royale et Toulouse, et St. Charles et Canal.

6 jan—6

No. 6: ...

BY BU...

Daily Pa... Country ...

NEW ORLEANS ... WAREHOUSE ...

THE subscriber ... in New Orleans ...

MEXICAN ...

DENTISTRY ...

BALDWIN'S ...

THESE Mills ...